CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E66324** **VALABLE JUSQU'AU** **19/10/2027**

ÉDITÉ LE 01/10/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/07/1983

Raison sociale : BIOKIT-HABITAT

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 20/05/2014

Capital : 8 000

ZA DE L'ETANG
63290 PUY-GUILLAUME

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC CLERMONT-FERRAND 1997B70007

Siret : 328 559 265 00033

Code NACE : 4120A

Numéro caisse de congés payés : 83 00889

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP 491728N - 1244000 / 001 544230

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP 491728N - 1244000 / 001 544230

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/07/2026

Téléphone : 04 73 94 11 04 **Fax :** 04 73 94 19 60

Portable : 06 86 12 82 37

Responsabilité légale :
SERVAJEAN LUC PRÉSIDENT / SERVAJEAN HELEIN DIRECTEUR GÉNÉRAL

Site Internet : www.biokit-habitat.fr

E-mail : abiokit@laposte.net

Effectif moyen : 3 **Tranche de classification :** EFF1 **Chiffre d'affaires H.T. :** 463 640 **Tranche de classification :** CA3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement	3	23/07/2024
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

01/10/2026 16:25

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.